

# Budget 2021 : des finances solides pour un avenir serein

**BILAN** Le 14 avril dernier, le budget 2021 a été adopté par le Conseil municipal.

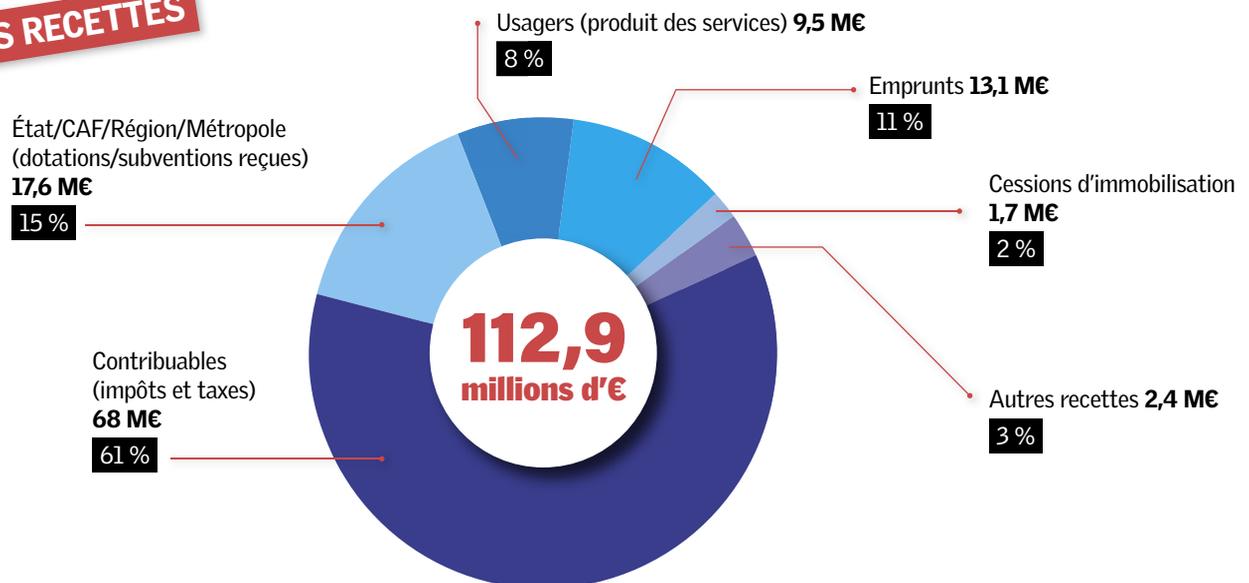
Un budget qui, bien qu'impacté par la crise sanitaire et des évolutions fiscales, demeure sain et permet à la Ville de se projeter avec confiance vers l'avenir. Décryptage.

Alors qu'au moment de boucler le budget 2021 l'incertitude règne encore sur la date de sortie de la crise sanitaire, l'équipe municipale est résolument tournée vers le futur de la Ville : grâce à des finances solides et un budget raisonné depuis de nombreuses années, Vincennes a les moyens de continuer à avancer. « Ce contexte confirme, s'il le fallait, la nécessité d'une gestion saine et rigoureuse des finances locales, souligne Charlotte Libert-Albanel, maire de Vincennes, ainsi que notre capacité à savoir répondre aux situations exceptionnelles sans pour autant s'empêcher de se projeter dans l'avenir. » Tout en poursuivant son effort de solidarité avec les entreprises et commerçants vincennois (lire p.22), l'équipe municipale a fait le choix de continuer à investir : amélioration du cadre de vie, modernisation des équipements publics, environnement et préparation aux changements climatiques, mais aussi la sérénité et la sécurité des habitants au quo-

tidien font partie des axes essentiels. Malgré l'évolution fiscale en cours du fait de la suppression de la taxe d'habitation (voir encadré) et du transfert de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères au Territoire Paris-Est-Marne et Bois, le budget 2021 limite le recours à l'emprunt. Il pérennise également une politique fiscale juste et solidaire et la maîtrise des dépenses de fonctionnement. Avec confiance, ce nouveau budget prépare une ville dynamique et durable. « Et quand les contraintes sanitaires seront levées, explique Charlotte Libert-Albanel, la Ville privilégiera la programmation d'actions en faveur du renforcement du lien social à travers les nombreux événements qu'elle organise chaque année pour rassembler les Vincennes et les Vincennois autour de rendez-vous culturels et sportifs notamment, qui font de Vincennes un ville attractive et dynamique. » Car l'établissement d'un budget municipal se doit d'être avant tout la promesse d'un bien-vivre ensemble ! ■



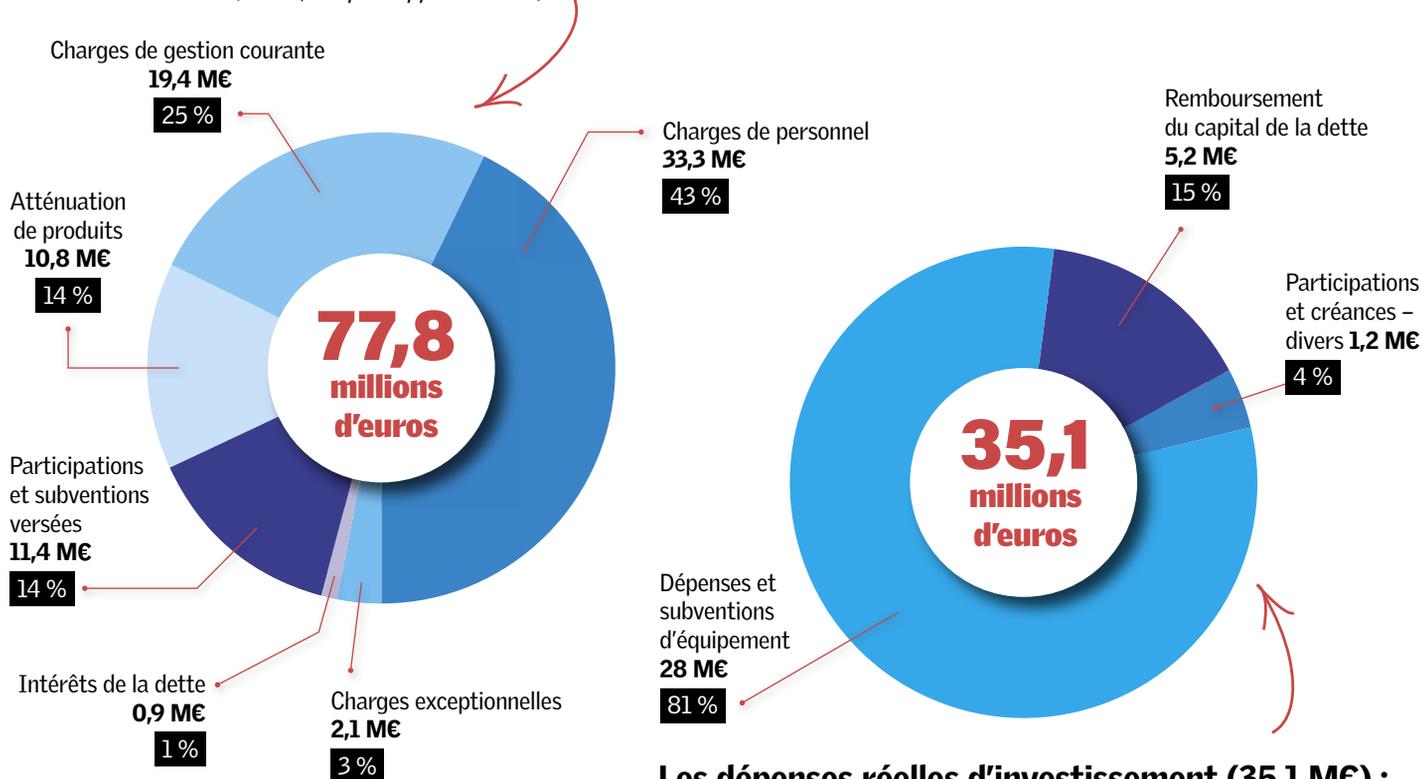
## LES RECETTES



**Recettes réelles de fonctionnement (86,5 M€) et d'investissement (26,4 M€)**  
(répartition hors financement infra-annuel)

## Les dépenses réelles de fonctionnement (77,8 M€)

(soit -5,1 % par rapport à 2020)



## Les dépenses réelles d'investissement (35,1 M€) :

(répartition hors refinancement infra-annuel)

## Un endettement sain, court et diversifié

L'enjeu de la dette est essentiel pour une ville, car elle est le gage de finances sûres et de possibilités d'investissement importantes. Vincennes fait montre en la matière d'une très bonne santé financière.

À travers la maîtrise de sa dette, la Ville de Vincennes prouve sa bonne gestion depuis plusieurs années, mais aussi sa projection dans les investissements à venir, pour l'amélioration continue des services et structures proposés aux habitants. En effet, 100 % de l'encours de la dette vincennoise est classé A1 selon la grille de classification Gissler (in-

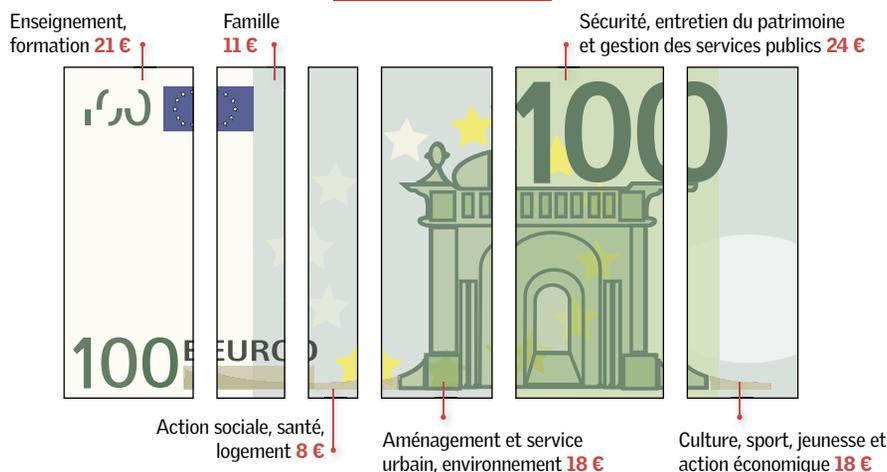
troducte par la Charte de bonne conduite signée en 2019 entre les établissements bancaires et les collectivités locales).

Vincennes présente donc un profil d'endettement très peu risqué, avec un encours moyen de dette par habitant inférieur aux collectivités de même strate (1 240 € contre 1 410 €). Ce notamment grâce à des emprunts variés majoritairement à taux fixes et donc peu sensibles aux variations des marchés financiers. D'ailleurs, cette gestion active de la dette conduit à une nouvelle baisse du taux moyen qui s'établit à 1,80 % contre 2,17 % l'année passée.

Autant d'indicateurs très positifs quant à la stabilité et la sécurité financière de la Ville, gages de ses possibilités d'investissements pour la qualité de vie des habitants sur le long terme. ■ **CB & LM**

### Dépenses réelles de fonctionnement et d'investissement

Sur 100 € dépensés





## Crise sanitaire : un impact important, une solidarité renouvelée

La crise de la Covid-19 influe sur les finances de la Ville. Du fait de recettes non perçues mais aussi parce que Vincennes a choisi de se montrer solidaire des professionnels qui subissent de plein fouet cette situation qui dure.

Dès le début de la crise sanitaire, et comme peu de villes l'ont fait autour d'elle (hormis Charenton-le-Pont), Vincennes a abondé un fonds de solidarité dédié aux commerçants et entreprises vincennois impactés. À hauteur de 500 000 euros en 2020, et après avoir soutenu plus de 120 commer-

çants et artisans, ce fonds est reconduit pour 300 000 euros en 2021. « Nous mesurons aujourd'hui les effets économiques et sociaux de cette crise sanitaire qui appellent un effort de soutien et de relance de la part d'acteurs institutionnels, au premier rang desquels l'État mais aussi les collectivités locales », souligne Charlotte Libert-Albanel.

Les dépenses supplémentaires liées à la crise, mais surtout les pertes de recettes liées à la fermeture d'établissements (crèches, écoles, restauration scolaire, conservatoire...) ont impacté les finances vincennoises à hauteur de 2 M€. En effet, les salaires des personnels mais aussi les frais de fonctionnement ont continué à être versés. Le soutien aux familles en difficulté par une aide alimentaire pour les enfants a été mis en place, une distribution de tablettes aux enfants des familles aux QF les moins élevés a été effectuée, des remboursements et des remises ont été attribués, et



**1 million  
D'EUROS**

C'est la somme dégagée par la Ville pour venir en aide aux entreprises locales : fonds de soutien, exonération de droits de voirie...

des exonérations, par exemple les droits de voirie pour les terrasses des cafetiers et restaurateurs, ont été octroyées.

Ces arbitrages budgétaires importants ont été effectués avec rigueur, et préservent la capacité d'épargne et d'investissement de la ville. Nécessaires, ils ont permis, et vont continuer de favoriser, la pérennité de la vie locale et économique vincennoise. ■



© Thierry Guillaume



© Brooklyn Studio

**ZOOM SUR...****L'autofinancement : un levier positif**

Il est essentiel qu'une ville puisse investir pour assurer l'avenir de ses infrastructures et donc le bien-vivre de ses habitants. À Vincennes, préserver les capacités d'autofinancement est l'une des priorités : c'est l'assurance de pouvoir dégager des ressources propres pour financer les projets futurs et de limiter les recours à l'emprunt dans les dépenses d'investissement. Le niveau d'autofinancement est en hausse cette année (15,7 %, soit + 1,2 M€), suite à la légère diminution des dépenses de fonctionnement et à l'augmentation des recettes de fonctionnement (hors effet de la suppression de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères - TEOM). Cet autofinancement, qui se hisse donc à un niveau conséquent, 8,6 M€, constitue un véritable gage de sérénité pour les choix à venir.

## Le budget en clair

**Comme toutes les collectivités locales, Vincennes doit obéir à la règle d'équilibre du budget : les dépenses doivent être complètement couvertes par les recettes. Le budget est voté pour une année civile avant le 15 avril. Cette année, le Conseil municipal l'a entériné le 14 avril. Zoom sur les principales dépenses et recettes.**

Les dépenses municipales se répartissent en deux catégories : les dépenses de fonctionnement et les dépenses d'investissement. Le fonctionnement recouvre ce qui est du domaine de l'entretien des rues, des espaces verts, des équipements sportifs, mais aussi la rémunération du personnel communal. Tout ce qui fait le quotidien d'une ville. L'investissement inclut les nouveaux projets d'aménagement urbain, l'amélioration du cadre de vie ou encore la

modernisation des équipements publics. En parallèle, la Ville perçoit des recettes de fonctionnement, au titre desquelles les impôts locaux directs (modifiés cette année, *voir encadré*) et indirects, des dotations et subventions reçues, des droits d'entrée ou d'utilisation des services publics ainsi que des cessions immobilières et le produit de l'emprunt.

Les dépenses (- 5,1 %) et les recettes (- 3,5 %) de fonctionnement diminuent

cette année de façon presque égale, essentiellement du fait du transfert de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) au Territoire qui fait disparaître du budget la recette et la dépense qui lui étaient liées. Et si l'on enlève cet impact, qui modifie artificiellement cet équilibre budgétaire, les recettes réelles de fonctionnement augmentent de 0,9 % et les dépenses réelles de fonctionnement diminuent elles de 0,3 %. ■ **CB/LM**



© Thibault Plaire

## IMPÔTS LOCAUX

# Stabilité pour le contribuable dans un environnement mouvant pour les communes

Du fait de la suppression de la taxe d'habitation, les communes sont soumises à des changements importants en matière de fiscalité ; dans ce contexte complexe, la Ville maintient une politique fiscale équitable et modérée. Explication.

Depuis plusieurs années, la Ville mène une politique fiscale maîtrisée afin de conserver une pression fiscale moins forte sur les ménages vincennois qu'au niveau national. À partir de l'année 2021, alors que la taxe d'habitation constituait une part majoritaire du produit fiscal de la Ville, elle ne sera plus du tout perçue par la municipalité. C'est en effet l'État qui recevra désormais le produit de la taxe d'habitation versée par les contribuables qui y sont encore soumis, jusqu'à l'exonération totale pour tous à compter de 2023.

En contrepartie, la Ville récupère la part départementale de la taxe foncière, qui ne compense pas entièrement la perte liée à la suppression de la taxe d'habitation. Le solde est compensé pour l'heure par l'application par l'État d'un coefficient correcteur. « La pression fiscale est donc stable à Vincennes en 2021, et même si la taxe d'habitation disparaît pour la Ville, sa compensation par la taxe foncière sur le bâti départemental augmentée de cette "compensation" complémentaire de l'État donne un résultat neutre pour le contribuable vincennois », détaille Pierre Girard, conseiller municipal délégué chargé des finances.

Cependant, cette modification a deux impacts pour les villes comme Vincennes et leurs habitants : la perte potentielle d'autonomie des villes dans leurs choix budgétaires, et la perte du lien direct avec l'habitant-contribuable – désormais réduit aux seuls propriétaires, qui n'habitent pas toujours la ville. En effet, « avec la taxe d'habitation, une attache claire existait entre contribution fiscale et prestations financées par le budget de la Ville, rappelle Charlotte Libert-Albanel. La fixation de son niveau de recettes fiscales permettait en outre à la Ville d'organiser ses recettes et donc ses dépenses. Désormais, elle n'a plus la maî-



© Brooklyn Studio

trise de ses recettes et encore moins sur le temps long, puisque nous ne disposons, à ce jour, d'aucun élément en faveur d'une pérennisation de la compensation par l'État ».

## Taxe foncière

Conséquence de la réforme, le taux de référence communal de la taxe foncière sur les propriétés bâties devient l'addition du **taux communal appliqué en 2020, inchangé**, soit 20,43 %, et du taux départemental, 13,75 %. Résultat : il passe à 34,18 %, sans aucun impact sur le contribuable.

## Taxe d'habitation

À compter de 2021, pour les 20 % de foyers français restant assujettis, une diminution progressive de la taxe d'habi-

tation sur la résidence principale (- 30 % cette année) s'appliquera jusqu'à sa suppression définitive en 2023.

## Seuils de revenu fiscal de référence pour 2020 :

Célibataire	27 761 €
Couple sans enfant	44 212 €
Couple avec 1 enfant	50 382 €
Couple avec 2 enfants	56 551 €

La Ville conserve le produit de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires qui progresse simplement au regard de la revalorisation forfaitaire de 0,2 % en 2021 calculée à partir d'une inflation quasi inexistante à la fin de l'année 2020. ■ CB/LM

## FOCUS

## Les principaux investissements votés en 2021

Durable, inclusive, sûre, innovante... Vincennes investit pour préserver son patrimoine, se projeter au plus près des besoins à venir et agir pour et avec les habitants. Cette année, la Ville consacre 28 M€ aux dépenses et subventions d'équipement. Des postes de dépenses essentiels sur lesquels il n'est pas question de transiger. « *Ce nouveau budget permet la mise en œuvre de plusieurs projets d'investissement pour faire de Vincennes une ville encore plus inclusive (accessibilité handicapés, logement social...), plus sûre et plus orientée vers le développement durable* », insiste Pierre Girard, conseiller municipal délégué chargé des finances.

### Vincennes toujours plus durable

- La **réalisation d'espaces apaisés** est programmée rue d'Estienne d'Orves et alentour (1,1 M€), ainsi que l'étude sur l'évolution des travaux de la rue des Laitières (130 K€).
- La rénovation de la piste cyclable Avenue Aubert (220 K€) sera poursuivie.
- Les **travaux de végétalisation et désimperméabilisation** se poursuivent : place Jean-Spire-Lemaître, place Carnot, allées du cimetière ancien...
- La **modernisation de l'éclairage public** (494 K€) se poursuit dans la continuité du programme de remplacement de points lumineux et via la mise en conformité des armoires électriques.



© Brooklyn Studio

- De nouvelles **caméras de vidéoprotection** seront installées. 270 K€ sont prévus à cet effet.
- Un programme de mise en conformité des **systèmes de sécurité incendie** est lancé en 2021 pour 115 K€, à l'espace Daniel Sorano, Cœur de ville et l'élémentaire Est.

#### Et aussi...

Divers travaux sont également prévus dans les **écoles maternelles et élémentaires** (805 K€), les **crèches municipales** (242 K€), dans les bâtiments administratifs (957 K€) et les **équipements sportifs** (269 K€), ainsi qu'à l'espace Daniel Sorano (106 K€). Une provision de 1 M€ est inscrite pour faire face à d'éventuelles opportunités d'acquisition de biens immobiliers destinés à la revente à des **bailleurs sociaux** ainsi que des aides au ravalement (155 K€). Une contribution en investissement de 335 K€ est versée comme chaque année au concessionnaire du parking de Cœur de ville.

La part investissement du contingent incendie auprès des Sapeurs-Pompiers de Paris représente 320 K€. La part investissement de la participation au budget annexe du Dôme s'élève à 915 K€.

### L'avenir en ligne de mire

- En vue de la construction du lycée intercommunal par la Région, la **dépollution du terrain de la cité industrielle** est inscrite à ce budget (6 M€).
- Le lancement des **travaux de construction du gymnase** jouxtant le futur lycée intercommunal (1,6 M€) est programmé.
- La **réfection du centre de vacances Habère-Poche** se poursuit (764 K€).
- Première phase de la réhabilitation des **tribunes de rugby** du Parc municipal des Sports avec le lancement des études préliminaires (400 K€).
- **Études préliminaires également en vue de la réhabilitation du Centre culturel et sportif Georges Pompidou** (370 K€).

#### Et aussi...

Le déploiement d'un **Réseau téléphonique et informatique Très Haut Débit (THD)** est prévu dans les bâtiments publics (250 K€).

### La solidarité, une priorité

- Le **Plan handicap** se poursuit avec la mise en accessibilité des espaces urbains et des bâtiments publics continue (520 K€).

#### Et aussi...

**Surcharges foncières** versées aux bailleurs pour la réalisation de logements sociaux (3,3 M€).

### Le patrimoine au cœur de la Ville

- **L'Hôtel de Ville** sera comme neuf à l'issue des travaux de rénovation des façades et des châssis extérieurs, dont la 1<sup>re</sup> tranche se poursuit en 2021 (1,3 M€).
- La rénovation intérieure de **l'église Notre-Dame** se termine (280 K€).
- Seconde partie des travaux de **ravalement des façades des écoles élémentaires Est** (225 K€). La rénovation des chaudières la maternelle Vernaudon et l'Hôtel de Ville sont aussi programmées (242 K€).



© Brooklyn Studio